

Image not found or type unknown



Grand excès de vitesse et casier judiciaire

Par **biz001**, le **28/03/2016** à **17:13**

Bonjour,

j'ai fait l'objet d'une interpellation à l'occasion d'un excès de vitesse de 5eme classe qui m'est reproché.

Les débats devant le tribunal sont à venir ...

Je suis part ailleurs dirigeant d'une entreprise de protection régit par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité qui ne tolère aucune condamnation fusse-t-elle routière [smile17]

Ma question est la suivante, une condamnation devant le tribunal de police fait elle l'objet obligatoirement d'une inscription au casier judiciaire ?

Merci pour votre réponse